



JAN 21 1982

CINQUIÈME COMMISSION  
67ème séance  
tenue le  
mardi 8 décembre 1981  
à 20 heures  
New York

UN/SA COLLECTION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 67ème SEANCE

Président : M. BRODODININGRAT (Indonésie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL  
1982-1983 (suite)

Rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure  
actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et  
du personnel (suite)

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par  
la Sixième Commission sous la cote A/C.6/36/L.17 au sujet du point 122 de  
l'ordre du jour (suite)

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par  
la Sixième Commission sous la cote A/C.6/36/L.15 au sujet du point 121 de  
l'ordre du jour

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par  
la Troisième Commission sous la cote A/C.3/36/L.78, tel qu'il a été modifié  
oralement, au sujet du point 12 de l'ordre du jour

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié la  
cote A/36/11/Rev.1 et concernant le point 14 b) de l'ordre du jour

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par  
la Première Commission sous la cote A/C.1/36/L.27 au sujet du point 50 de  
l'ordre du jour

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous  
la cote A/36/29 et concernant le point 49 de l'ordre du jour

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par  
la Première Commission sous la cote A/C.1/36/L.5 au sujet du point 39 de  
l'ordre du jour

\* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la  
signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai  
d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition  
des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations  
Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un  
fascicule distinct pour chaque commission.

81-58565 2441e (F)

Distr. GENERALE  
A/C.5/36/SR.67  
14 janvier 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

/...

SOMMAIRE (suite)

Montants estimatifs révisés aux chapitres 4, 5A, 6, 27 et 29 du projet de budget-programme

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

La séance est ouverte à 20 h 20.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 (suite) (A/36/6, A/36/7, A/36/38, chap. V et VII D)

Rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel (suite) (A/36/44 et Corr.1)

1. Le PRESIDENT indique que la Cinquième Commission reprend son examen du rapport du Comité d'experts gouvernementaux (A/36/44) qui a été présenté à la 61ème séance.
2. M. SLØRDAHL (Norvège), prenant la parole au nom du Danemark, de la Finlande et de la Suède, appelle l'attention de la Commission sur le fait que, en raison de la lenteur avec laquelle se sont déroulées les consultations auxquelles il a fallu procéder pour nommer les 17 experts, le Comité d'experts gouvernementaux n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat. Le rapport distribué sous la cote A/36/44 doit donc être considéré comme un rapport intérimaire du fait surtout qu'il ne contient ni conclusions ni recommandations. Cependant, il offre une base sur laquelle le Comité pourra s'appuyer lorsqu'il poursuivra ses travaux de manière à les achever avant la fin du premier semestre de 1982, si l'Assemblée le souhaite.
3. Ainsi qu'il ressort clairement du rapport, la tâche du Comité d'experts gouvernementaux est complexe et certaines des questions en jeu prêtent à controverse. Les délégations des pays nordiques ont à maintes reprises indiqué qu'elles souhaitaient que les organismes des Nations Unies mettent au point des méthodes de gestion et d'administration plus efficaces en vue de meilleurs produits et de mieux utiliser les ressources disponibles. Le Comité d'experts gouvernementaux pourrait jouer un rôle important à cet égard en poursuivant ses analyses et en s'interrogeant sur les mesures à prendre ou les changements à opérer. En outre, il devrait examiner les principes et stratégies en matière d'organisation dont ses recommandations s'inspireraient - par exemple, la coordination, la décentralisation et la participation - compte tenu des politiques définies par l'Assemblée générale. Il devrait centrer son attention sur les besoins futurs, sur les moyens propres à faciliter à l'avenir l'accomplissement des tâches de l'Organisation des Nations Unies et sur l'utilisation des connaissances acquises en matière d'organisation et ainsi que sur l'application de nouvelles méthodes et techniques administratives.
4. Les pays nordiques pensent que les trois questions à la fois importantes et complexes qui sont évoquées aux paragraphes 28 à 34 du rapport devraient se voir accorder une priorité élevée. Ils pensent aussi qu'il est souhaitable que le Comité d'experts gouvernementaux examine la structure organique globale et les méthodes à mettre en oeuvre pour la gestion et accroître l'efficacité administrative à l'ONU. A ce propos, M. Slørdahl appelle l'attention de la Commission sur le rapport du Corps commun d'inspection portant sur les services de gestion (A/36/296).

(M. Slørdahl)

5. En conclusion, il pense que les pays nordiques appuieront une résolution recommandant que le Comité d'experts gouvernementaux poursuive ses travaux en vue d'achever sa tâche.
6. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation ne peut souscrire aux conclusions auxquelles sont parvenus les pays nordiques. A son avis, le rapport donne suite de façon satisfaisante à la résolution 35/211 de l'Assemblée générale et le Comité d'experts gouvernementaux a fourni suffisamment d'informations pour que le Secrétaire général puisse prendre les décisions nécessaires touchant l'organisation du Département de l'administration, des finances et de la gestion. En conséquence, la délégation des Etats-Unis ne pense pas qu'il faille nécessairement prolonger le mandat de ce Comité.
7. M. PAL (Inde) est d'accord avec le représentant de la Norvège pour penser que quoiqu'il n'ait pas été en mesure d'accomplir sa tâche, le Comité d'experts gouvernementaux a montré qu'il pouvait jouer un rôle utile. L'administration du personnel avait été manifestement le principal sujet de préoccupation de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session mais les problèmes soulevés à cet égard sont complexes, ainsi qu'il ressort clairement du rapport. Il faudrait donc demander au Comité d'experts gouvernementaux d'examiner en détail cette question complexe, d'autant que le dernier examen de cette question remonte à plus de 10 ans et que l'Organisation a changé dans l'intervalle.
8. C'est l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 32/197 relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies qui a entraîné les changements les plus profonds. Le Secrétaire général a chaque année présenté un rapport sur cette question mais la Cinquième Commission n'a jamais examiné ces rapports. Comme ni l'Assemblée générale ni la Cinquième Commission n'ont suffisamment de temps pour évaluer la structure du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel et comme cette tâche s'impose si l'on veut assurer la bonne marche du Secrétariat, M. Pal exprime l'espoir que l'Assemblée générale renouvellera le mandat du Comité d'experts gouvernementaux et que ce Comité présentera des recommandations concrètes à l'Assemblée lors de sa trente-septième session.
9. M. MERIEUX (France) indique que sa délégation est parvenue à la conclusion que les questions sur lesquelles se penche le Comité d'experts gouvernementaux devraient en fait être examinées personnellement par le Secrétaire général et que l'évaluation de la structure et du fonctionnement du Secrétariat n'est pas une tâche à confier à des personnes qui, bien qu'experts en la matière, ne sont pas très au courant du fonctionnement au jour le jour du Secrétariat. Il partage donc l'opinion du représentant des Etats-Unis selon laquelle, puisque le Comité d'experts gouvernementaux a montré les limites de ses possibilités, il ne faudrait pas renouveler son mandat en 1982.
10. M. WANG Chengwei (Chine) estime que bien que le Comité d'experts gouvernementaux n'ait pas été en mesure de terminer ses travaux en temps voulu, les problèmes dont il s'occupe méritent d'être examinés. La délégation chinoise est

/...

(M. Wang Chengwei, Chine)

donc d'accord avec les représentants de la Norvège et de l'Inde pour penser qu'il faudrait renouveler le mandat du Comité. Ainsi qu'il est indiqué dans la résolution 35/211 de l'Assemblée générale, des mesures intérimaires devraient être prises en attendant que l'Assemblée générale prenne une décision.

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par la Sixième Commission sous la cote A/C.6/36/L.17 au sujet du point 112 de l'ordre du jour (suite) (A/C.5/36/77)

11. Le PRESIDENT rappelle à la Commission qu'à la 66ème séance, le représentant des Philippines a proposé d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution A/C.6/36/L.17, il faudrait ouvrir au chapitre 26 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 un crédit supplémentaire d'un montant de 119 600 dollars.
12. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, a approuvé certaines études concernant le développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international étant entendu que ces études n'auraient pas d'incidences financières. Par la suite, l'UNITAR a demandé des fonds supplémentaires et le Secrétaire général a imputé ces fonds sur le budget ordinaire malgré les directives de l'Assemblée générale.
13. A la session en cours, le Secrétaire général demande à l'Assemblée d'approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 119 600 dollars pour ce projet et le Comité consultatif recommande de réduire de 29 600 dollars le montant de ce crédit. Or, le représentant des Philippines a proposé de rétablir le montant demandé par le Secrétaire général.
14. De plus, à la précédente séance, on a indiqué que les participants à cette étude estiment qu'ils sont chargés non seulement de la terminer mais aussi d'en faire admettre le bien-fondé à la Sixième Commission, et de proposer de lui donner un prolongement qui perpétuerait cette activité indéfiniment. Non seulement la délégation des Etats-Unis n'est pas favorable au rétablissement du montant demandé initialement mais encore elle conteste qu'il faille accorder à l'UNITAR des fonds supplémentaires à imputer sur le budget ordinaire. Si l'on veut en fait mener à bien cette étude, il faudra que l'UNITAR révise ses priorités et reprogramme ses fonds en vue d'achever toute partie de l'étude qui peut l'être.
15. La délégation des Etats-Unis votera donc au besoin contre la proposition du représentant des Philippines.
16. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, en principe, sa délégation n'appuie pas la demande de ressources supplémentaires présentée dans le document A/C.5/36/77 et qu'elle ne peut donc approuver la proposition du représentant des Philippines. Elle ne peut pas non plus faire sienne la recommandation du Comité consultatif en la matière.

17. M. BARAC (Roumanie) dit que sa délégation accueille favorablement la proposition des Philippines étant donné l'importance du développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international.
18. M. BUNC (Yougoslavie) estime que la recommandation du Comité consultatif mérite d'être appuyée étant donné que l'UNITAR effectue d'utiles études tout en n'utilisant qu'un petit volume de ressources.
19. M. FALL OULD MAALOU (Mauritanie) dit que sa délégation ne peut souscrire à la proposition faite par les Philippines car elle vote toujours par principe pour les recommandations du Comité consultatif, lesquelles sont le fruit d'un examen sérieux.
20. M. WILLIAMS (Panama) précise que, bien que le montant en jeu soit insignifiant, sa délégation ne peut approuver la proposition des Philippines parce qu'à son avis, la seule solution raisonnable est d'accepter la recommandation du Comité consultatif.
21. M. TOMMO MONTHE (République-Unie du Cameroun) estime que la Commission devrait se conformer à la recommandation du Comité consultatif car elle est bien fondée. Aussi suggère-t-il au représentant des Philippines de ne pas insister sur cette proposition.
22. M. PADUA (Philippines) croit comprendre que l'UNITAR ne serait pas en mesure d'achever la phase II de l'étude à moins de recevoir tous les fonds demandés par le Secrétaire général; c'est la raison pour laquelle il a fait sa proposition.
23. M. FRANCK (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) dit que l'UNITAR souhaite vivement achever l'étude mais qu'il lui serait extrêmement difficile de le faire s'il ne disposait pas du montant réduit recommandé par le Comité consultatif. Il appelle l'attention sur la situation financière critique de l'Institut et fait observer que la réalisation de l'étude ne pourra se poursuivre sans secrétaire. Si la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le crédit supplémentaire demandé soit ramené à 90 000 dollars était approuvée, il faudrait renoncer à avoir recours aux services de consultants régionaux, ce qui aurait incontestablement des répercussions néfastes sur la poursuite du projet.
24. Mme DORSET (Trinité-et-Tobago) dit qu'il est difficile de croire que l'adoption de la recommandation du Comité consultatif compromettrait le projet de l'UNITAR. Si l'étude considérée est présentée à l'Assemblée générale à sa prochaine session, les documents pertinents devront être préalablement établis et par conséquent l'assistance d'un administrateur de projet et d'un secrétaire pendant neuf mois devrait suffire. Il serait du reste superflu que la personne chargée d'établir l'étude assiste aux réunions de la Sixième Commission. Chacun sait que la délégation de la Trinité-et-Tobago est entièrement favorable au nouvel ordre économique international, mais elle ne peut appuyer une proposition tendant à ce que l'Institut se voie allouer des ressources qui ne sont pas absolument essentielles.

25. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle au représentant de l'UNITAR que le Comité consultatif n'a pas recommandé d'éliminer les services d'un secrétaire. Comme il l'a lui-même indiqué à la séance précédente de la Commission, les services d'un administrateur de projet et d'un secrétaire devraient en effet être maintenus pour une période de neuf mois, mais le Comité consultatif s'est demandé s'il était réellement nécessaire d'y avoir recours pendant 12 mois. Le montant recommandé par le Comité consultatif ne correspond donc pas à une réduction de 22 000 dollars des crédits à ouvrir pour financer les services d'un secrétaire. Quoiqu'il en soit, M. Mselle ne peut modifier la recommandation initiale du Comité consultatif.

26. M. PADUA (Philippines) dit qu'en égard aux observations formulées par les membres de la Commission et par le Président du Comité consultatif, il souhaite retirer sa proposition.

27. Le PRESIDENT indique que, compte tenu de la recommandation du Comité consultatif, la Cinquième Commission devrait informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.6/36/L.17, un crédit supplémentaire de 90 000 dollars devra être ouvert au chapitre 26 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

28. Il en est ainsi décidé.

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par la Sixième Commission sous la cote A/C.6/36/L.15 au sujet du point 121 de l'ordre du jour (A/C.5/36/78)

29. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/36/78, dans lequel figure l'état des incidences administratives et financières du projet de résolution que la Sixième Commission a présenté dans le document A/C.6/36/L.15. Le Secrétaire général indique au paragraphe 10 du document A/C.5/36/78 que le coût estimatif des services de conférence s'élève à 3 291 600 dollars et qu'un montant supplémentaire de 30 400 dollars serait nécessaire pour financer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des représentants des mouvements de libération invités conformément aux résolutions 3280 (XXIX) et 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale. Ces montants seront examinés à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

30. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que pour des raisons bien connues, la délégation américaine demande qu'il soit procédé à un vote sur le montant de 30 400 dollars demandé à l'intention des représentants des mouvements de libération nationale. En réponse au Président, qui a indiqué qu'il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à ce stade, il fait observer qu'il n'insistera pas pour que la question soit dès à présent mise aux voix, mais que le moment venu, la position de la délégation américaine à cet égard demeurera identique à ce qu'elle a été dans le passé.

31. Le PRESIDENT propose que la Commission informe l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.6/36/L.15, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à ce stade. Les ouvertures de crédits nécessaires seront examinées au cours de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Les dépenses relatives aux services de conférence d'un montant de 3 291 600 dollars, calculées sur la base du coût intégral, seront examinées dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1982 qui sera présenté à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

32. Il en est ainsi décidé.

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par la Troisième Commission sous la cote A/C.3/36/L.78, tel qu'il a été modifié oralement, au sujet du point 12 de l'ordre du jour (A/C.5/36/89)

33. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) appelle l'attention sur le paragraphe 3 de l'état des incidences financières présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/89), ainsi que sur le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution A/C.3/36/L.78. Pour ce qui est des alinéas b) et c) du paragraphe 4 de l'état présenté par le Secrétaire général, le Comité consultatif estime que le montant de 2 000 dollars demandé pour les cérémonies commémoratives qui seront organisées à Genève et à Vienne pourrait être couvert au moyen des ressources déjà prévues pour des activités relatives aux droits de l'homme pour l'exercice biennal 1982-1983 au titre du programme ordinaire de coopération technique (chap. 24), et qu'il en va de même s'agissant des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des participants au séminaire international spécial dont le montant a été évalué à 121 600 dollars. Quant au crédit supplémentaire de 50 000 dollars qu'il est demandé d'ouvrir au chapitre 23 pour financer les frais de traduction (35 000 dollars) et d'imprimerie (15 000 dollars), le Comité consultatif estime que l'essentiel du montant de 35 000 dollars pourrait être couvert au moyen des ressources déjà disponibles. Il recommande donc que le montant de 77 000 dollars demandé par le Secrétaire général soit ramené à 40 000 dollars.

34. Le PRESIDENT propose à la Commission d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.3/36/L.78, tel qu'il a été révisé oralement, des crédits supplémentaires d'un montant de 15 000 dollars et 25 000 dollars devront être ouverts aux chapitres 23 et 27, respectivement. Les dépenses pour les services de conférence dont le montant estimatif est de 314 300 dollars seront examinées dans le cadre de l'état récapitulatif qui sera présenté dans le courant de la session.

35. Il en est ainsi décidé.

36. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que si les incidences financières avaient été mises aux voix, la délégation américaine se serait abstenue pour des raisons budgétaires; elle estime en effet qu'une plus grande part des crédits nécessaires aurait pu être couverte au moyen des ressources déjà disponibles.

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/36/L.11/Rev.1 et concernant le point 14 b) de l'ordre du jour (A/36/7/Add.13; A/C.5/36/56/Rev.1)

37. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que, comme l'indique le paragraphe 2 du rapport du Comité consultatif publié sous la cote A/36/7/Add.13, le Secrétaire général estime que les dépenses à prévoir au titre du projet de résolution A/36/L.11 (non compris le coût des services de conférence) s'élèveraient à 734 300 dollars pour l'exercice biennal 1982-1983 et que le Comité consultatif a recommandé que le montant de 147 100 dollars demandé pour 1983 soit supprimé dans sa totalité, ce qui laisserait un montant total de 587 200 dollars pour 1982, dont 546 500 dollars se rapportant à la mise en place du noyau du secrétariat de la Conférence qui serait installé à Vienne. Aux paragraphes 5 et 6 du document A/36/7/Add.13, le Comité consultatif a recommandé que le montant de 401 900 dollars prévu pour les dépenses au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales soit ramené à 300 000 dollars, le crédit demandé au titre des services communs pouvant de même être ramené à 30 000 dollars et le crédit de 90 000 dollars demandé au titre des services de consultant à 60 000 dollars. Dans le document A/36/7/Add.13, le Comité consultatif a donc recommandé d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant total de 444 200 dollars pour 1982, lesquels seraient répartis entre les chapitres 4, 5A, 10, 11, 12, 13, 14 et 28D, comme l'indique le paragraphe 10 de ce rapport.

38. Dans le document A/C.5/36/56/Rev.1, le Secrétaire général a présenté un état des incidences financières du projet de résolution publié sous la cote A/36/L.11/Rev.1. Comme il l'indique au paragraphe 1, le projet de résolution révisé ne diffère de la version originale publiée sous la cote A/36/L.11 que pour ce qui est du lieu et de la durée des sessions du Comité préparatoire. Le Comité consultatif a été informé que l'état récapitulatif des crédits supplémentaires figurant au paragraphe 5 du document A/C.5/36/56/Rev.1 avait été établi compte tenu des recommandations que le Comité consultatif avait formulées dans son rapport susmentionné.

39. Le Comité consultatif recommande donc à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/36/L.11/Rev.1, les dépenses à engager en 1982 nécessiteront l'inscription dans le projet de budget-programme pour 1982-1983 de crédits supplémentaires d'un montant total de 443 500 dollars se répartissant comme suit : chapitre 4, 382 300 dollars; chapitre 5A, 4 200 dollars; chapitre 10, 1 800 dollars; chapitre 11, 9 400 dollars; chapitre 12, 7 200 dollars; chapitre 13, 4 800 dollars; chapitre 14, 3 800 dollars; chapitre 28D, 30 000 dollars. En outre, il faudrait ouvrir au chapitre 31 (contributions du personnel) un crédit supplémentaire de 97 500 dollars qui sera compensé par une augmentation du même montant au chapitre premier des recettes.

40. La recommandation du Comité consultatif est adoptée.

41. Le PRESIDENT dit que les crédits à ouvrir pour les services de conférence pour 1982, estimés à 429 000 dollars sur la base du coût intégral, seront examinés dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera présenté dans le courant de la session. Le montant estimatif pour 1983 sera

(Le Président)

examiné de la même manière au cours de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

42. Trois projets de résolution, au sujet desquels des états d'incidences financières ont été distribués doivent être examinés en plénière le lendemain. Le Président invite donc la Commission à examiner ces incidences financières, bien qu'il n'ait pas été prévu qu'elle le fasse dans le Journal.

43. Il en est ainsi décidé.

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par la Première Commission sous la cote A/C.1/36/L.27 au sujet du point 50 de l'ordre du jour (A/C.5/36/71)

44. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Secrétaire général, se fondant sur l'hypothèse selon laquelle le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement verrait renouvelé son mandat et tiendrait deux sessions d'une semaine chacune à New York en 1982, a estimé que le coût des services de conférence s'élèverait à 449 600 dollars. Ce montant sera examiné dans le cadre de l'état récapitulatif qui sera publié dans le courant de la session.

45. Le PRESIDENT propose à la Commission d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.1/36/L.27, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à ce stade. Le coût des services de conférence, qui a été estimé à 449 600 dollars, sera examiné dans le cadre de l'état récapitulatif qui sera publié dans le courant de la session.

46. Il en est ainsi décidé.

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/36/29 et concernant le point 49 de l'ordre du jour (A/C.5/36/72)

47. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) se réfère au paragraphe 2 du document A/C.5/36/72. Le coût des services de conférence (y compris l'établissement de comptes rendus analytiques) qu'il faudrait assurer si le mandat du Comité spécial de l'océan Indien était renouvelé, a été estimé à 1 743 700 dollars; ce montant sera examiné dans le cadre de l'état récapitulatif qui sera publié sous peu.

48. Le PRESIDENT propose à la Commission d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution publié sous la cote A/36/29, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à ce stade. Le coût des services de conférence considérés, qui a été estimé à 1 743 700 dollars, ainsi que le montant des crédits supplémentaires dont l'ouverture pourrait s'avérer nécessaire, seront examinés dans le cadre de l'état récapitulatif qui sera publié dans le courant de la session.

49. Il en est ainsi décidé.

/...

Incidences administratives et financières du projet de résolution présenté par la Première Commission sous la cote A/C.1/36/L.5 au sujet du point 39 de l'ordre du jour (A/C.5/36/87)

50. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que, comme il est indiqué dans l'annexe au document A/C.5/36/87, le Secrétaire général a évalué à 5 025 200 dollars le coût de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir entre juin et juillet 1982.

51. Les dépenses autres que le coût des services de conférence ont été évaluées à 661 700 dollars, et sont constituées principalement par les frais de voyage des représentants, dont le montant estimatif est de 450 000 dollars. On a estimé qu'il faudrait inscrire un montant de 35 000 dollars au chapitre premier au titre du personnel temporaire, des heures supplémentaires et des frais généraux de fonctionnement. Le Comité consultatif approuve ces montants. Au chapitre 27, certains des montants figurant aux rubriques i), ii), iii) et iv) de l'alinéa c) avaient été inclus dans le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1982-1983 (A/36/6), et le Comité consultatif en avait recommandé la suppression en attendant que l'Assemblée générale ait pu examiner le rapport établi par le Comité préparatoire (A/36/7, par. 1.6 et 1.8). L'examen de ce rapport est maintenant achevé, et les montants figurant dans le document A/C.5/36/87 sont supérieurs à ceux qui avaient été indiqués dans le projet de budget du Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés dans le projet de budget soient approuvés, ce qui représente un montant total de 84 600 dollars, au lieu du total des sommes indiquées aux rubriques i), ii), iii) et iv) de l'alinéa c) du paragraphe 5 du document A/C.5/36/87. En ce qui concerne le montant de 86 000 dollars figurant à l'alinéa c) du paragraphe 5 au titre des activités du Département de l'information, le Comité consultatif considère que ce Département devrait pouvoir financer une partie des dépenses correspondantes au moyen des crédits déjà disponibles et recommande en conséquence de ramener ce montant à 75 000 dollars.

52. Si le projet de résolution était adopté, il faudrait donc ouvrir des crédits supplémentaires se chiffrant à 485 000 dollars au chapitre premier et à 159 600 dollars au chapitre 27. Les dépenses relatives aux services de conférence, dont le montant estimatif est de 5 025 200 dollars, seraient examinées dans le cadre de l'état récapitulatif.

53. Le PRESIDENT propose que la Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/C.1/36/L.5, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire s'élevant au total à 644 600 dollars aux chapitres premier et 27 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983. Les dépenses relatives aux services de conférence, dont le montant estimatif est de 5 025 200 dollars, seraient examinées dans le cadre de l'état récapitulatif de ces dépenses qui sera soumis ultérieurement.

54. Il en est ainsi décidé.

55. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que si la question avait été mise au voix, il se serait abstenu pour des raisons budgétaires.

Montants estimatifs révisés aux chapitres 4, 5A, 6, 27 et 29 du projet de budget-programme (A/36/7/Add.12; A/C.5/36/36 et Corr.1 et Add.1)

56. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer que la réduction recommandée par le Comité consultatif au paragraphe 7 de son rapport (A/36/7/Add.12) doit se lire 5 500 dollars et non pas 15 500 dollars. Les réductions figurant au paragraphe 13 du rapport sont toutefois d'un montant correct.

57. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que lorsque sa délégation avait présenté le projet de résolution A/C.3/36/L.18 à la Troisième Commission, elle avait pris grand soin de préciser que les activités liées à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement devraient être exécutées dans le cadre du budget à croissance zéro soumis par le Secrétaire général. Elle pensait que le coût de ces activités serait financé au moyen des ressources disponibles au chapitre 5A. Les recommandations du Comité consultatif au sujet des montants estimatifs révisés à l'examen rendent beaucoup plus difficile l'accomplissement des objectifs de l'Assemblée mondiale. M. Papendorp se demande si, lorsqu'il a examiné les montants révisés, le Comité consultatif a suffisamment tenu compte des efforts dont la délégation des Etats-Unis avait espéré qu'ils seraient faits pour réaliser des économies. L'examen des montants estimatifs révisés devrait être différé en attendant que le Comité consultatif ait pu reconsidérer ses recommandations.

58. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'il ne voit pas comment le Comité consultatif pourrait agir dans le sens recommandé par les Etats-Unis. La notion de croissance budgétaire zéro n'a pas recueilli l'appui de la Cinquième Commission, et le Comité consultatif n'a pas reçu pour directives de s'en tenir à cette notion dans ses travaux. C'est le Secrétaire général qui arrête le taux de croissance fixé pour le budget, et il n'appartient pas au Comité consultatif de veiller à ce que le taux en question soit observé.

59. Lorsqu'il avait fait rapport oralement sur les incidences administratives et financières du projet de résolution A/C.3/36/L.18/Rev.1, M. Mselle avait indiqué que les seules incidences de ce projet de résolution porteraient sur les dépenses relatives aux services de conférence et qu'il ne serait pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget ordinaire.

60. M. PAL (Inde) appuie la position prise par le Président du CCQAB. A moins que les délégations n'attendent des personnes âgées qu'elles s'exposent au froid jusqu'à ce que mort s'ensuive plutôt que de devenir une charge pour la société, comme c'est ce qui se passe, à ce qu'il croit comprendre, dans le cas de certains groupes esquimaux, on voit difficilement comment les activités liées à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement pourraient être exécutées sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires.

61. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant total de 526 500 dollars (264 500 dollars au chapitre 4; 3 500 dollars au chapitre 5A; 8 500 dollars au chapitre 6; 250 000 dollars au chapitre 27) au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, ainsi qu'un crédit supplémentaire de 86 700 dollars au chapitre 31, devant être compensé par une augmentation de même montant au chapitre premier des recettes, est approuvée.

62. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il ne s'est pas opposé à ce que la recommandation du Comité consultatif soit adoptée sans vote; il n'en demeure pas moins qu'il faudra pratiquer une politique de stricte économie lors des activités liées à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, et le Secrétariat doit s'efforcer de faire en sorte que les dépenses en jeu soient financées pour une large part au moyen des crédits déjà disponibles.

63. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que la Commission vient de prendre des décisions sur un certain nombre d'états d'incidences administratives et financières contenant des estimations des dépenses relatives aux services de conférence calculées sur la base du coût intégral; d'autres propositions de cette nature appelleront une décision dans les jours à venir. L'approbation de chaque état d'incidences financières prévoyant des dépenses au titre des services de conférence ne fait que renchérir les coûts, dont le montant n'est pas encore connu mais sera sans nul doute considérable et qui, lorsqu'il sera porté à la connaissance de la Commission, donnera un choc aux délégations. La délégation des Etats-Unis est consciente au plus haut point de la progression inexorable du glacier fiscal. Le Secrétaire général ne devrait épargner aucun effort pour faire en sorte que les dépenses croissantes relatives aux services de conférence ne dépassent pas les montants inscrits au chapitre 29 du projet de budget-programme.

64. M. Papendorp indique que cette observation vaut pour l'avenir et qu'on doit considérer qu'elle s'applique à toutes les dépenses relatives aux services de conférence sur lesquelles la Cinquième Commission s'est prononcée ou sera appelée à le faire.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/36/38; A/36/171 et Add.1, 181, 182, 479; A/C.5/36/1, A/C.5/36/L.31/Rev.1)

65. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) se déclare satisfait de l'adoption par la Commission du projet de résolution proposé par la délégation de la République-Unie du Cameroun (A/C.5/36/L.21/Rev.1), qui tient compte de la nécessité de poursuivre le processus d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies. Un processus actif et efficace d'évaluation est essentiel à l'établissement de priorités entre les nombreux programmes que doit exécuter le Secrétariat. La délégation des Etats-Unis soumet à présent un projet de résolution distinct sur la même question (A/C.5/36/L.31/Rev.1), en vue d'appeler l'attention du Secrétaire général sur un petit nombre de questions particulières devant être traitées à titre prioritaire.

66. M. AMNEUS (Suède) se félicite du projet de résolution des Etats-Unis, qui est une excellente initiative. Il propose toutefois qu dans le paragraphe 2, le Secrétaire général soit prié de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, plutôt qu'à sa trente-septième session, de manière à ménager suffisamment de temps pour la préparation d'un rapport de haute qualité.
67. M. BUNC (Yougoslavie) appuie la suggestion de la délégation suédoise.
68. M. PAL (Inde) estime lui aussi qu'il faudra prévoir davantage de temps pour la préparation d'un rapport; il propose également que le rapport soit soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du CPC, en tant qu'organe responsable de l'évaluation au niveau intergouvernemental.
69. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) se déclare disposé à accepter les suggestions faites par la Suède et par l'Inde, de telle sorte que le paragraphe 2 du projet de résolution se lirait ainsi : "Prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, sur l'application du paragraphe précédent". En outre, afin de remédier aux difficultés d'interprétation exposées par la délégation panaméenne, M. Papendorp envisage de modifier le libellé du troisième alinéa du paragraphe 1 de la façon suivante : "formulant des directives pour la planification et la formulation des programmes et des projets de manière qu'ils se prêtent mieux à l'évaluation".
70. M. HANSEN (Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes) confirme que son bureau sera en mesure d'établir le rapport en question suffisamment à temps pour qu'il soit soumis au CPC à sa session de 1983.
71. Le PRESIDENT propose que la Commission adopte le projet de résolution A/C.5/36/L.31/Rev.1, ainsi qu'il a été modifié oralement.
72. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 23 h 5.